CAP

Agent Accompagnant au Grand âge

1. Contexte de la rénovation

- Diplôme non rénové depuis 17 ans.
- Mandat donné par la commission professionnelle consultative.
- Prise en compte des travaux en cours relatifs aux métiers de l'aide à la personne.
- Différents rapports : El Khomri et Libault
- Rénovation des diplômes DEAS et DEAES.

1. Contexte de la rénovation

- Demande de professionnels dans le secteur des services à domicile.
- Valorisation des compétences et de la formation des métiers du grand âge, en établissement d'hébergement et à domicile.
- Recherche d'une cohérence entre les diplômes du secteur de l'aide à la personne.

2. Bilan et objectifs de la rénovation

- Des modalités d'accès au diplôme essentiellement par la voie scolaire
- Des perspectives d'évolution limitées
- Des difficultés d'insertion avec des diplômes peu connus par les professionnels qui connaissent davantage le DEAES
- Développer l'employabilité pour les titulaires du CAP ATMFC

2. Bilan et objectifs de la rénovation

- Faciliter la mise en place de passerelles
- Faire connaitre et reconnaitre ces deux diplômes par les professionnels
- Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement scolaire

3. Finalités de la formation

- Le titulaire du CAP Agent Accompagnant au Grand Âge accompagne la personne âgée dans les actes de la vie quotidienne
- Afin de favoriser et/ou de maintenir l'autonomie de la personne,
- l'accompagnement envisagé est adapté aux capacités, aux habitudes de vie mais également à la culture de l'usager.

3. Finalités de la formation

- Le professionnel accompagne la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale, en fonction de ses capacités et de ses choix.
- Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'un travail d'équipe.

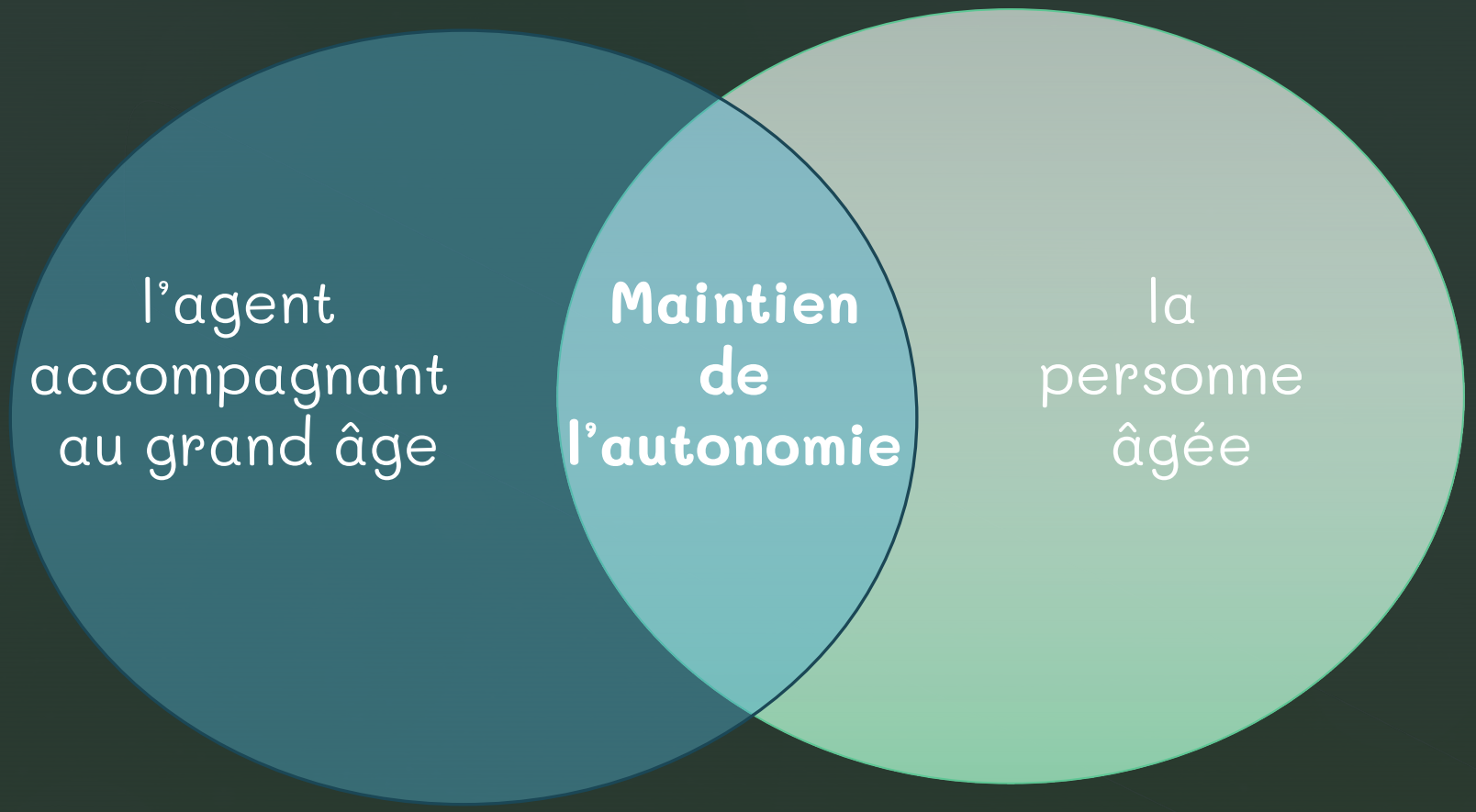
l'agent accompagnant au grand âge
Maintien de l'autonomie
la personne âgée

4. Le nouveau référentiel

Organisation par pôles d'activités et blocs de compétences : le référentiel d'activités professionnelles est structuré en <u>deux pôles</u> déclinés en <u>deux blocs de compétences</u>

Des savoirs-associés sont mobilisés au service des gestes professionnels

Pôle 1	Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne	Bloc 1
Pôle 2	Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé	Bloc 2

4. Le nouveau référentiel

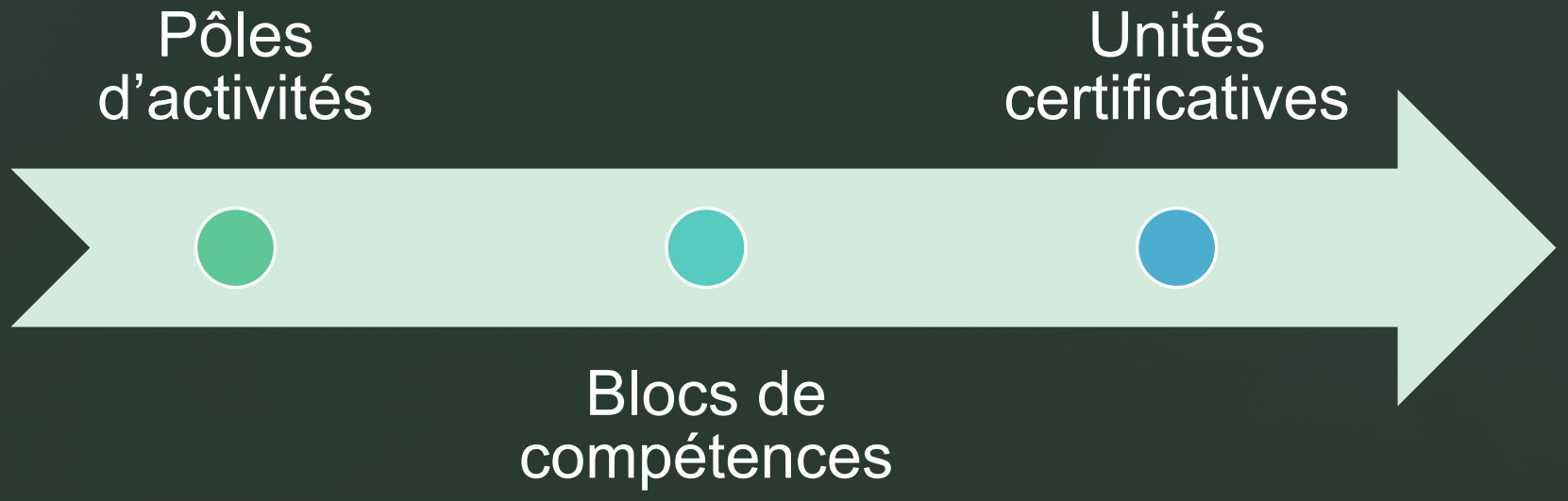

Pôles d'activités

Unités certificatives

Blocs de compétences

Pôle d'activités	Activités	Blocs de Compétence	Unités
Pôle 1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne	A1.1 Mise en place et service des repas A1.2 Remise en état des matériels et des espaces collectifs A1.3 Entretien du linge	Bloc n°1 – Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne ▫ Adopter une posture professionnelle adaptée ▫ Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ▫ Assurer la mise en place et le service des repas ▫ Remettre en état les matériels et entretenir les espaces collectifs ▫ Entretenir le linge	Unité UP1 Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne
Pôle 2 : Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé	A2.1 Promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne A2.2 Entretien et personnalisation de la sphère privée	Bloc n°2 – Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé ▫ Recueillir les informations, ▫ S'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle, ▫ Établir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident, ▫ Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne, ▫ Entretenir et personnaliser la sphère privée	Unité UP2 Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

Points de vigilance

Pôle 1	Services et entretien dans l'environnement collectif de la Personne	Pas d'activité de préparation de repas ou collation
Pôle 2	Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé	Pas d'intervention directe sur l'usager

Proposition de répartition des enseignements et des horaires

Les compétences transversales sont travaillées tout au long du cycle de formation

Contenus	PLP	Volume global horaire par enseignant pour les deux années de formation pour une classe de 12 / 24 élèves
Pôle 1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne • A1 - Mise en place et service des repas • A2 - Remise en état des matériels et espaces collectifs • A3 - Entretien du linge	BSE	**334h** 58 h Classe Entière (CE) + 276h Groupe (G)
Pôle 2 : Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé • A2 – Entretien de la sphère privée	BSE	**104h** 26 h CE + 78h G
Pôle 2 : Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé • A1 – Maintien de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne • A2 – Personnalisation de la sphère privée	STMS	**208h** 26 h CE / 182h G

Approche pédagogique préconisée

- ***prise en compte de la personne dans la réalisation des activités :***
- L'approche pédagogique doit placer la personne aidée, dans sa dimension physique et psychique, au cœur des apprentissages. Pour cela, il est essentiel de prendre en compte, dans l'accompagnement de la personne, sa capacité à promouvoir son autonomie.
- Les approches pédagogiques s'appuieront sur l'expérience acquise en milieu professionnel par le biais d'analyses de situations de travail.
- Pour favoriser la relation aidant/aidé et pour développer la capacité des élèves à raisonner, les compétences langagières seront travaillées tout au long de la formation.

5. Les plateaux techniques

Espaces collectifs :

- *Restauration, limitée à la mise en place des repas et des services*
- *Remise en état des matériels et des espaces collectifs*

Espace privé (chambre / studio / appartement) :

- *Promotion de l'autonomie*
- *Entretien et personnalisation de la sphère privée*

6. Les PFMP

Durée

- 14 semaines sur 2 ans
- Dont une période d'au moins 3 semaines pour évaluer la SE2 de l'EP1 en 2ème année

Objectifs

- Conforter et mettre en œuvre des compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- Développer de nouvelles compétences.

Lieux

- Structures sociales et médico-sociales accueillant des personnes âgées (EHPAD, foyer résidence, foyer logement, résidences séniors).

Préparation des PFMP

Dès le mois de septembre:

- visite des structures (EHPAD, Résidence, foyer logement, lingerie…), présentation du nouveau diplôme et les compétences attendues

En octobre,

- mise en place d'un projet : activité avec le public ciblé par le diplôme (café / échange, jeux de société…)

En co-intervention français, journées d'intégration, AP… :

- rédaction CV et LM, jeu de rôle (se présenter, appel téléphonique, prise de contact), rappels tenue professionnelle et hygiène professionnelle, recherche de PFMP, droits et devoirs du stagiaire, définir les objectifs de chaque période de PFMP.

Epreuves certificatives (détail lors des formations académiques)

2 blocs de compétences
=
2 épreuves certificatives

EP1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne

UP1 Coef 6

EP2 : Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

UP2 Coef 6

COMPETENCES	UNITES	
	UP1	UP2
C1—Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne		
CT1 — Adopter une posture professionnelle adaptée	X SE1	
CT2 — Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire	X SE1	
C1.1 — Assurer la mise en place et le service des repas	X SE1	
C1.2 — Remettre en état les matériels et entretenir les espaces collectifs	X SE1	
C1.3 — Entretenir le linge	X SE2	
C2—Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé		
CT3 — Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels		X
CT4 — Établir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident		X
C2.1 — Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne		X
C2.2 — Entretenir et personnaliser la sphère privée		X

EP1- Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne

- **L'épreuve a pour but de vérifier :**
  - La maîtrise des compétences liées aux services et à l'entretien collectif de la personne.
  - l'aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation donnée ;
  - la capacité du candidat à justifier sa pratique et à proposer des solutions.

EP2- Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

- **L'épreuve a pour but de vérifier :**
  - La maîtrise des compétences liées à la promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé ;
  - L'aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation donnée ;
  - La capacité du candidat à justifier sa pratique et à proposer des solutions.

Epreuves certificatives (détail lors des formations académiques)